



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
PERSONNEL ET ADMINISTRATION

Comité du Personnel
Comité Local du Personnel Bruxelles

Bruxelles, le 21 mai 2007
CLPBruxelles/JLB/DM/mjg-D(2007) 021

NOTE A L'ATTENTION DE MONSIEUR S. HUTCHINS
CHEF D'UNITE DG ADMIN

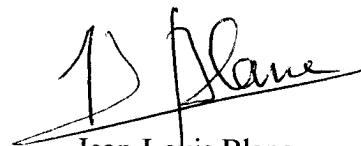
L'attention du Comité Local du Personnel a été attirée sur le fait qu'il n'existe pas au CCAB de local de premiers soins équipé d'un défibrillateur.

Le CLP est d'avis qu'un immeuble tel que le CCAB, qui reçoit tous les jours des visiteurs externes en très grand nombre et qui a déjà connu plusieurs incidents de malaises au cours de réunions organisées par la Commission, doit être équipé d'un tel outil qui peut sauver des vies et dont le maniement ne présente aucun risque.

Le CLP a, par ailleurs, été informé que deux immeubles de la Commission, qui présentent des caractéristiques particulières (MADO et BERL), sont équipés de défibrillateurs par l'intermédiaire de leurs agents "safety".

Comme le Service médical ne peut apparemment pas assurer la mise à disposition et la gestion d'un tel appareil, le CLP vous demande de bien vouloir placer au CCAB un agent "safety", qui viendrait équipé d'un défibrillateur et qui en assurerait la gestion.

Nous vous en remercions à l'avance.



Jean-Louis Blanc
Président

Copies: M. C. Chêne, DG ADMIN

M. G. Fracchia, Service médical